



# CHARTRE ÉTHIQUE

## - MEWEM FRANCE -

---

**MEWEM** (*Mentoring Program for Women Entrepreneurs in Music Industry*) est un programme de mentorat dédié aux entrepreneuses dans la musique, qui oeuvre pour l'égalité, la visibilité, la mise en avant et la création d'opportunités pour les femmes et les personnes non binaires dans l'industrie musicale.

L'association **MEWEM France** est une association de droit français constituée le 8 septembre 2021 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 (ci-après « MEWEM » ou « l'Association »), dont la mission est le soutien, la valorisation et l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin dans la filière musicale, dans la perspective de la structurer et de la renouveler dans l'ensemble de sa chaîne de valeur avec une attention marquée pour la parité, la diversité et l'inclusion, ceci ayant pour objectif l'intérêt général du secteur musical.

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET DE LA CHARTRE

---

La Charte éthique MEWEM (ci-après la « Charte ») constitue un engagement moral et solennel, un lien de confiance engageant, entre les responsables et administrateur-ices de MEWEM, ses membres, ses salarié-es, ses bénévoles, ses intervenant-es, ses bénéficiaires et ses partenaires.

La Charte donne une résonance à la mission de MEWEM en faveur de la parité, la diversité et l'inclusion dans le secteur musical et place la loyauté, l'éthique, la responsabilité et la transparence au centre de l'engagement de tous-tes.

Sa force exécutoire résulte de la volonté des responsables, administrateur-ices, membres, salarié-es, bénévoles, intervenant-es, bénéficiaires et partenaires de MEWEM, de s'impliquer ensemble dans la mission de MEWEM et de porter les valeurs que MEWEM incarne, dans les représentations et actions menées, directement ou indirectement par chacun-e, à titre personnel et professionnel, à l'égard de tout tiers.

La Charte est remise et signée par tout-e responsable, administrateur-ice, membre, salarié-e, bénévole, intervenant-e, bénéficiaire et partenaire de MEWEM. La Charte est mise en ligne sur le site (à venir) et est consultable à tout moment. La Charte est rappelée dans tout document interne et de communication de MEWEM comme étant le socle essentiel d'adhésion et de participation à la mission de MEWEM. La Charte s'applique à toute personne participante ou bénéficiant de la mission de MEWEM laquelle personne est ainsi considérée

comme « signataire » de la Charte et tenue au respect de ses principes et valeurs posés à l'article 2- et dans les conditions de l'article 4- ci-dessous.

## **ARTICLE 2 – PRINCIPES ET VALEURS ESSENTIELS DE LA CHARTE**

---

La Charte s'imprègne de la mission de MEWEM de soutien de la parité, la diversité, l'inclusion et la mixité dans la filière musicale. La mission de MEWEM est l'essence même de la Charte.

La Charte se fonde sur les principes, textes et droits fondamentaux relevant de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, qui interdisent toute forme de discrimination, de quelque nature que ce soit, fondée sur le sexe, le genre, l'origine raciale, ethnique ou la nationalité, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, les convictions politiques ainsi que d'autres formes de discrimination.

La Charte s'appuie également sur les dispositions légales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en vue d'actions visant à garantir l'égalité de traitement et l'égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi que l'égalité dans tous les domaines de la création artistique pour tous les genres.

La Charte se fait l'écho de l'ensemble des textes légaux, réglementaires et conventionnels, interdisant le harcèlement, sexuel et moral, les agressions verbales et physiques, les atteintes et tentatives d'atteintes portées à l'intégrité de la personne.

Dans le respect de ces principes essentiels, MEWEM entend également promouvoir et voir respecter par ses responsables et ses administrateur·ice·s, ses membres, ses salarié·e·s, ses bénévoles, ses intervenant·e·s, ses bénéficiaires et ses partenaires les valeurs suivantes :

**L'égalité :** Respecter et veiller à faire respecter l'égalité entre toutes, la parité, la mixité et l'équité dans tous les rapports professionnels et de collaboration et notamment par un égal accès à l'emploi, aux salaires, aux postes de direction et aux opportunités dans l'industrie musicale.

**L'inclusion :** Favoriser le développement de l'individualité de chacun.e. dans une collectivité, sans assimilation ni exclusion, lever les obstacles à l'accessibilité de tous·tes et notamment aux divers métiers, postes, financements et bénéfices transversaux du secteur musical.

**L'intégrité :** Faire preuve de probité et de moralité en toutes circonstances et intervenir dans le strict respect des lois et règlements, tout en portant une vigilance particulière à la bienveillance des personnes.

**L'engagement :** Agir avec dévouement, fidélité et fiabilité à l'égard de ses collaborateur·ices, de ses partenaires et des tiers dans le respect des principes et valeurs essentiels de la Charte et dans le respect de la mission de MEWEM.

- La loyauté :** Respecter les engagements pris par l'adhésion à la Charte et à la mission de MEWEM, mettre en pratique en responsabilité, vérité et transparence, les valeurs ainsi portées à titre personnel et professionnel.
- La bienveillance :** Cultiver la recherche et la préservation du bien-être de chacun.e. nonobstant les différences, allant de la cordialité à l'altruisme, être à l'écoute et s'interdire les jugements, préjugés, stéréotypes et dénigrements des opinions et convictions de chacun.e.
- La solidarité :** Être animé-e par un sentiment d'humanité et de cohésion sociale, qui pousse à s'entraider et à collaborer, en vue de réduire les inégalités notamment sociales et à favoriser la représentativité dans la filière musicale.
- La diversité :** Favoriser une conception expérientielle de la formation, de la professionnalisation et de la citoyenneté, en veillant à développer des attitudes collaboratives en interne comme en externe et à ajuster les pratiques à la diversité et à la transversalité des profils.
- Le respect :** Apporter en toutes circonstances et à toute personne une considération en tant qu'être humain et s'ériger contre les comportements inappropriés, offensants, irrespectueux, dégradants, humiliants ou attentatoires à la sécurité ou l'intégrité des personnes.
- Le partage :** Diffuser auprès de ses collaborateur-ices, partenaires et publics son expérience tout autant que les valeurs essentielles de MEWEM et de la Charte et nourrir MEWEM de ces expériences humaines déterminantes.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE MEWEM**

---

Par la présente Charte, et à l'aune des principes et valeurs ci-dessus, **MEWEM S'ENGAGE À :**

- 1.** Soutenir l'entrepreneuriat féminin au sein de la filière musicale à travers son programme de mentorat et également prévenir et s'ériger contre les stéréotypes, les discriminations et les violences liées au sexe, au genre, à l'origine, au handicap, la confession, ou encore à l'identité même de la personne, prévenir et s'ériger contre les atteintes à l'intégrité, physique et morale, de toute personne, les agressions de toute nature, directes ou indirectes, le harcèlement et toute atteinte à la santé et l'intégrité physique ou mentale ;
- 2.** Mettre à la disposition de tou-te-s responsables, administrateur-trices, membres, salarié-e-s, bénévoles, intervenant-e-s, bénéficiaires et partenaires de MEWEM, des ressources chiffrées (enquêtes, essais, etc.) sur les questions relevant de sa mission ;
- 3.** Soutenir et partager les initiatives du secteur musical, vectrices de changement et s'exprimer afin d'encourager les institutions et structures à prendre des mesures concrètes et effectives dans tous les aspects de la mission menée par MEWEM ;

4. Mettre en place un comité éthique au sein du Conseil d'administration de MEWEM afin de veiller au respect de la Charte en favorisant le dialogue et la concertation ;
5. Mettre en place une procédure de signalement et de traitement de toute violation de la Charte et de manquement à ses principes et valeurs applicables aux responsables, administrateur-ice-s, membres, salarié-e-s, bénévoles, intervenant-e-s, bénéficiaires et partenaires de MEWEM.

MEWEM agira avec exemplarité dans ses activités et ses prises de parole et communiquera autour de sa mission et des valeurs de la Charte avec mesure et tempérament pour en porter le rayonnement auprès des différent-e-s acteur-ice-s et partenaires de la filière musicale.

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE**

---

Par la présente Charte, et à l'aune des principes et valeurs de l'article 2- ci-dessus, tout signataire de la Charte s'engage à en respecter les principes et les valeurs tant dans les liens qui l'unissent à MEWEM, ses responsables, administrateur-ice-s, ses membres, ses salarié-e-s, ses bénévoles, ses intervenant-e-s, ses bénéficiaires et ses partenaires que dans ses relations et liens avec les tiers notamment au sein de la filière musicale. Tout-e signataire de la Charte déclare en reconnaître le caractère engageant ainsi que les conséquences de ses manquements.

A ce titre, **TOUT.E SIGNATAIRE DE LA CHARTE S'ENGAGE À :**

1. Respecter dans le cadre de MEWEM, à titre personnel et dans le cadre de son activité professionnelle et/ou salariée les principes et valeurs essentielles stipulés à l'article 2- de la Charte et construire, maintenir et préserver un environnement d'échange, de confiance et de confidentialité pour favoriser l'écoute et l'épanouissement ;
2. Porter et respecter la mission de MEWEM dans le cadre de son activité professionnelle et/ou salariée et s'ériger au sein de sa structure professionnelle et/ou dans le cadre de ses rapports professionnels contre toutes formes de discriminations et de violences – qu'elles soient liées au genre, l'orientation sexuelle, à l'origine, au handicap ou encore à l'identité même de la personne – ainsi que contre toutes formes de harcèlement verbal, physique ou sexuel et agir en faveur de l'inclusion ainsi que l'égalité femmes-hommes dans les salaires, les équipes et les organes décisionnels ;
3. Ne pas assurer, soutenir ni prendre d'engagements publics auprès de personnes et/ou dans des organisations ou organismes dont les positions éthiques, philosophiques, sociales ou sociétales seraient contraires à celles de MEWEM et des principes et valeurs essentielles définis à l'article 2- de la Charte ;
4. Incarner et tenir une attitude exemplaire et en phase avec les valeurs et principes essentiels de la Charte et s'interdire tout manquement à l'honneur et à la probité, tout comportement préjudiciable aux intérêts de MEWEM ou tout fait ou acte de nature à porter atteinte à l'image de l'Association ;
5. Porter à la connaissance des responsables de MEWEM sans délai et de manière transparente tout fait ou acte contraire à ce qui précède, afin de pouvoir entamer avec ceux-ci une interlocution honnête et privilégiant, en tout état de cause, la protection de la mission portée par MEWEM.

## **ARTICLE 5 – MANQUEMENTS A LA CHARTE**

---

Tout manquement à la Charte pourra conduire à l'exclusion et la révocation des responsables, des administrateur-ices, des membres, des salarié-es, bénévoles, intervenant-es, bénéficiaires et partenaires de MEWEM après délibération du conseil d'administration de MEWEM réuni suite à la tenue du comité éthique et statuant conformément aux stipulations des statuts de l'Association.

L'intéressé-e s'engage alors à ne pas porter atteinte aux intérêts, à l'image ou à la mission de MEWEM, ni à ses responsables, administrateurs-trices, membres, salarié-e-s, intervenant-es ou bénéficiaires, ni à revendiquer publiquement ses liens passés avec MEWEM.

## **ARTICLE 6 – SUIVI ET EVALUATION DE LA CHARTE**

---

La Charte est adoptée par le conseil d'administration de MEWEM, elle est évaluée annuellement par le comité éthique qui pourra en proposer une refonte au conseil d'administration de MEWEM et ce, afin d'assurer la cohérence constante des principes et valeurs qui en sont l'objet aux activités et actions menées par MEWEM.

**L'équipe MEWEM France**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'L'équipe MEWEM France'.